

# Contrat de collaboration photo (TFP)

**Entre :**

Daniel Dulude – Photographe (ci-après 'le Photographe')

**et**

Nom du modèle : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

(ci-après 'le Modèle')

## Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de la collaboration photo entre le Photographe et le Modèle. Cette collaboration est réalisée à titre gratuit et ne donne lieu à aucune rémunération financière.

## Article 2 – Échange convenu

- Le Photographe réalise une séance photo d'une durée approximative de \_\_\_\_ heures, le \_\_\_\_ (date).
- En échange, le Modèle recevra \_\_\_\_ photos retouchées, en format numérique (JPG haute qualité).
- Aucune autre compensation financière ou matérielle n'est due par l'une ou l'autre des parties.

## Article 3 – Droits d'utilisation

- Le Photographe conserve les droits d'auteur sur toutes les photos réalisées.
- Le Modèle autorise le Photographe à utiliser les photos pour :
  - Son site web personnel et professionnel
  - Ses réseaux sociaux
  - La promotion de son travail (expositions, portfolios, publicités, concours)
- Le Modèle peut utiliser les photos reçues pour son portfolio personnel et ses réseaux sociaux (usage non commercial uniquement).
- Toute utilisation commerciale devra faire l'objet d'un accord écrit supplémentaire.

## Article 4 – Confidentialité et respect

Les deux parties s'engagent à se respecter mutuellement et à ne pas utiliser les photos dans un contexte diffamatoire, offensant ou portant atteinte à l'image de l'autre partie.

## Article 5 – Signatures

| Le Photographe           | Le Modèle                |
|--------------------------|--------------------------|
| Nom et signature : _____ | Nom et signature : _____ |